

Département des Ardennes  
Arrondissement de Charleville Mézières  
Canton de Rumigny

Mairie de VAUX-VILLAINES

Tel : 03 24 56 44 84  
Fax : 03.24.56.44.84

CONVENTION SALLE POLYVALENTE DE VAUX - VILLAINES

Entre Monsieur le Maire de la commune de Vaux-Villaine, d'une part et Madame, Monsieur domiciliés à

d'autre part, sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes de la commune, le

en vue d'organiser :

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1) **LOCAUX OCCUPES** :

- Salle des fêtes, Cuisine, l'ensemble complet.

2) **PRIX** :

- Prix de base 110€ pour les habitants,
- Prix de base 140€ pour les personnes extérieures à la commune
- Tarif hiver à compter du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 30 avril : + 30€.

2) **CAUTION DE GARANTIE** :

- Une caution de garantie de 200€ sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels, à la prise des clés (et restituée à la remise des clefs).
- **Une attestation d'assurance « responsabilité civile » sera fournie avant la remise des clefs.**

3) **PRISE EN CHARGE DES LOCAUX** :

- La prise des clés se fera auprès de Madame PACHEU C aux heures d'ouverture du secrétariat (**9 h00 – 13 h00**) avec établissement au préalable d'un état des lieux.

4) **RESTITUTION DES CLES** :

- Les clés seront restituées le auprès de Madame PACHEU C aux heures d'ouverture du secrétariat (**9 h00 – 12 h30**), après l'établissement d'un nouvel état des lieux.

**Les tables et les chaises ne seront déposées sur les chariots qu'après vérification de leur état.**

5) **CONDITIONS D'UTILISATION** :

- Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes et de ses pièces annexes et s'engage à le respecter.

L'Occupant

Fait à Vaux-Villaine, le